

DECISION DU MAIRE

N°345

DATE
15 avril 2026

Signature du contrat de prestation de service n° 26C071 pour l'organisation d'une exposition éphémère d'œuvres lors de l'événement culturel Nuit Blanche avec Monsieur Pierrick COLAS (nom d'artiste LASCO), au Musée du Jouet, samedi 6 et dimanche 7 juin 2026.

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22 alinéa 4^{ème},

Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal du 29 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire,

Considérant que la Commune de Poissy souhaite organiser une exposition éphémère de 31 œuvres de Lasco lors de l'événement culturel Nuit Blanche avec Monsieur Pierrick COLAS sculpteur-plasticien, au Musée du Jouet, le samedi 6 et dimanche 7 juin 2026,

Considérant la nécessité de recourir à un prestataire spécialisé pour satisfaire les besoins de la Ville de Poissy dans ce cadre,

Considérant l'offre de Monsieur Pierrick COLAS (nom d'artiste LASCO), dont le siège est situé 19 Le Méteil, 49630 Mazé,

Considérant que l'offre de Monsieur Pierrick COLAS répond de manière pertinente aux besoins de la Ville de Poissy en la matière,

Considérant qu'il convient de signer le contrat de prestation de service pour l'organisation une exposition éphémère de 31 œuvres lors de l'événement culturel Nuit Blanche, au Musée du Jouet, avec Monsieur Pierrick COLAS,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

D'adopter les termes du contrat de prestation de service pour l'organisation d'une exposition éphémère de 31 œuvres lors de l'événement culturel Nuit Blanche, au Musée du Jouet, avec Monsieur Pierrick COLAS.

Article 2 :

De signer ledit contrat, ses avenants et annexes éventuels, ainsi que tous documents y afférents avec Monsieur Pierrick COLAS, dont le siège social est situé 19 Le Méteil, 49630 Mazé.

Article 3 :

De préciser que le contrat est conclu pour une durée de 7 jours, à compter du jeudi 4 juin 2026.

Article 4 :

D'imputer les dépenses s'élevant à 1 500,00 € TTC (TVA non applicable), sur les crédits inscrits au budget, nature : 6288 – fonction : 31411.

Article 5 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78 000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint Germain-en-Laye et notifiée à l'intéressée.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 21/04/2026